

LE RÉVEIL ROANNAIS

POLITIQUE HEBDOMADAIRE
ORGANE RADICAL - SOCIALISTE DE LA RÉGION FORÉZIENNE

Désigné pour la Publication légale des Annonces Judiciaires et des Actes de Société de l'Arrondissement de Roanne.

INSERTIONS:

ANNONCES, la ligne... 25 cent.
RÉCLAMES — 30 —

Elles sont reçues:

à ROANNE, aux Bureaux du Journal;
à LYON, agence Fournier, 14, r. Confort;
à PARIS, aux Agences de Publicité.

ABONNEMENTS:

Loire et Départements limitrophes
Six Mois..... 2 fr. 50
Un An..... 5 —
Autres Départements;
Six Mois..... 3 fr.
Un An..... 6 —

POUR TOUT CE QUI CONCERNE LA REDACTION & L'ADMINISTRATION
S'ADRESSER AUX

BUREAUX DU JOURNAL
Rue Ste-Elisabeth, 70 — (Maison Bonneveay)
ROANNE

Les Abonnements partent du 1er et du 16 de
chaque mois et sont payables d'avance.

LES LETTRES NON AFFRANCHIES SONT REFUSÉES

Les Manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

7 Prairial

LES CAMPAGNES
ET LES ÉLECTIONS

Tous les partis comptent sur les
électeurs des campagnes. Si vous
interrogez les réactionnaires, ils
sont assurés de les avoir avec eux
par l'influence des curés qui ont
l'oreille des femmes, par celle des
gros propriétaires et de leur entou-

Audiffred au banquet Valentino, par
suite de la vitesse initiale acquise,
elles ont continué à suivre les ré-
publicains de gouvernement, les
opportunistes. Aujourd'hui par la
méthode expérimentale, toujours du
même M. Audiffred, elles s'aper-

Dans son discours de la salle
Valentino M. Audiffred a montré que
les opportunistes sont incorrigibles
et veulent continuer leur rôle de
diviseurs. Il a affirmé que, grâce à
la méthode expérimentale d'Aug-

La Semaine Politique

Le Budget. — Le Veto sénatorial.
— Un nouveau parti.

On peut dire maintenant que le budget
de 1890 est voté. Après une série de
discours dont quelques-uns étaient fort
intéressants, la Chambre a décidé qu'il était
temps de clore la discussion générale.

Ce budget « qui n'est à peu de chose
près que la reproduction du budget de
1889, aura eu les honneurs d'une discus-
sion générale comme on n'en avait pas
vu depuis longtemps. C'est que, à la
veille des élections générales, tous les
partis obéissent au besoin bien légitime
de se faire mutuellement l'examen de
conscience, et de montrer au pays le
tableau de sa situation financière dans son
ensemble, et dans une longue série d'an-

Nous ne nous en plaignons pas, au
contraire. Si en ce moment l'attention
publique, absorbée par les magnifiques
fêtes de l'Exposition et du Centenaire
pouvait accorder quelques instants à
la discussion ouverte devant la Chambre, je
suis sûr que la République n'aurait qu'à
y gagner. »

Ainsi s'exprimait mercredi dernier un
de nos grands confrères parisiens. Nous
sommes évidemment de son avis et nous
croyons en outre qu'à l'époque où nous
sommes, qu'au moment critique que nous
traversons non sans peine, cette discus-
sion était pour la République non seule-
ment utile, mais encore absolument
nécessaire pour ne pas dire indispensable.

À la veille d'engager la lutte électorale
il fallait en général défendre avec éclat
le budget de la République et présenter
« au pays le tableau de sa situation finan-
cière » afin de ne pas permettre aux réac-
tionnaires de calomnier les républicains
et de tromper les électeurs.

Le Sénat veut décidément faire parler
de lui et prouver ainsi à la Nation qu'il
n'est pas cependant une nullité aussi com-
plète qu'on veut bien le dire.

La loi militaire, la loi de trois ans éga-
litaire pour tous, est venue cette semaine
devant le Sénat.

Ne voilà-t-il pas maintenant que nos
sénateurs impayables s'opposent systé-
matiquement au vote intégral de cette
loi que réclame le pays tout entier!

« Le Sénat est décidément comme le
sabre de M. Prud'homme, destiné, comme
chacun sait, à défendre les constitutions,
et au besoin à les combattre? En tant que
Haute Cour de Justice, il fait de son

mieux pour nuire à M. Boulanger, mais
en tant qu'assemblée politique, il travaille
au profit du même Boulanger. »

Le Sénat veut absolument sauver les
séminaristes qui lui sont chers.

Il estime « que la République a suffi-
samment persécuté l'Église, qu'il est
temps de s'arrêter dans cette voie, et que
l'application aux séminaristes de la loi
d'égalité serait une violence odieuse.

Au risque donc de recruter des adhé-
rents aux partis ennemis de la Répu-
blique, il use de son vote pour sauver de
la caserne ceux qu'à l'Académie on appelle
encore « les jeunes lévites. »

La loi militaire telle quelle est présen-
tée et défendue par le gouvernement, est
dans de justes mesures une loi égalitaire
que la France républicaine réclame de-
puis fort longtemps. Cette loi qui réduit
dans sa durée et généralise dans son
application le service militaire que chaque
citoyen valide doit à sa patrie, s'impose
de plus en plus à l'attention de nos légis-
lateurs qui devraient tous avoir à cœur
de la voter sans discussion inutile.

La Chambre qui représente le suffrage
universel a voté cette loi. Le Sénat qui
repose faiblement sur un suffrage des
plus restreints s'obstine contre toute
raison à rendre impossible le vote de la
loi militaire par la législation actuelle. Mal-
gré les conseils de M. Tirard le Sénat « a
maintenu contre les votes répétés de la
Chambre, le système des dépenses et de
l'inégalité dans le service. »

Pour regagner sa popularité perdue
depuis longtemps déjà le Sénat n'avait pas
à user de ce moyen aussi préjudiciable à
la République qu'à lui-même.

Les sénateurs ne devaient pas par poli-
tique et par sagesse autant que par devoir
méconnaître ainsi la volonté du peuple
qui réclame impérieusement le vote im-
médiat et définitif de la loi militaire.
Enfin cette loi n'est sans doute pas enter-
rée pour cela. Il est probable qu'à tête
reposée nos sénateurs républicains revien-
dront pour la majeure partie sur leurs
premières et imprudentes décisions.

Un nouveau parti se dessine à l'horizon
politique. C'est celui que représente le
groupe de politiciens qu'on appelle l'U-
nion libérale.

Ce groupe dont le président est M.
Barboux, compte parmi ses illustres mem-
bres MM. Léon Say, Picot, Ribot, etc.,
etc. dont le républicanisme est aussi peu
carné que les neiges d'antan.

Ces messieurs ont leur programme qui
a pour but surtout de combattre le radi-
calisme, le socialisme, en un mot tous
les républicains avancés. Dans un ban-
quet tenu à Paris, à l'Hôtel Continental,
par ce groupe extraordinaire, M. Léon
Say a déclaré en outre qu'il voulait tout
simplement la République de M. Thiers,
la République conservatrice de cet ancien
ministre de la royauté.

Le prophète, le pontife des opportu-
nistes, Jules Ferry se garde bien de refuser
l'appui de ces nouveaux alliés.

Il fait au contraire bien volontiers des
avances et dans un de ses derniers nu-
méro l'Estafette publiait, sans doute avec
de bonnes intentions, un article par lequel
elle déclarait que les membres du parti
opportuniste pouvaient se déclarer solida-
ires des politiciens de l'Union libérale.

En somme ne nous inquiétons pas
trop de cet embryon de parti mort-né qui
est certainement sans importance.

Quoi qu'il arrive il ne peut être ni pré-
judiciable, ni nuisible à la République
qui ne s'en soucie guère.

ÉCHOS DE PARTOUT

La Guillotine a vécu.

On annonce de New-York que le premier
arrêt de justice spécifiant l'emploi de l'élec-
tricité pour l'exécution des condamnés à
mort vient d'être rendu contre un nommé
William Kremmer. Il porte que cet individu,
qui a été convaincu d'assassinat, sera exécuté
par un courant électrique d'une intensité
suffisante pour déterminer la mort.

L'arrêt est exécutoire dans la semaine qui
commence le 24 juin.

Les Agents des Chemins de Fer.

À l'occasion d'une plainte formulée par un
voyageur auquel un agent d'un chemin de
fer avait refusé d'intervenir pour lui faire
restituer la place qu'il avait marquée dans

un compartiment, M. Yves Guyot, ministre
des travaux publics, vient d'adresser une
circulaire aux compagnies pour leur rappeler
le refus par les agents des gares d'inter-
venir en pareil cas est contraire à l'esprit
des règlements et à la doctrine de l'admini-
stration.

Il est du devoir des agents des compagnies
de faciliter l'installation des voyageurs dans
les trains et de prévenir les conflits qui
peuvent s'élever entre eux. Dès lors, les
agents doivent intervenir quand ils en sont
requis afin d'assurer autant que possible aux
voyageurs la jouissance paisible des places
qu'ils ont marquées et de les empêcher, par
contre, de retenir plus d'une place par per-
sonne.

Mouvement Judiciaire

Au ministère de la justice, on s'occupe
d'un mouvement judiciaire qui est en pré-
paration depuis quelques jours, mais qui ne
saurait être définitivement arrêté avant une
quinzaine de jours. On affirme que ce mou-
vement aurait pour point de départ la mise
à la retraite de plusieurs membres de la ma-
gistrature suspects de tiédeur pour le gou-
vernement.

L'Accaparement du Sucre

Le prix du sucre augmente de plus en
plus. C'est scandaleux. S'il y avait encore
l'ombre d'une raison à donner de cette aug-
mentation! Mais il n'y en a pas d'autre que
le bon plaisir de cinq ou six raffineurs pari-
siens, millionnaires et syndiqués. Les ména-
gères disent; c'est l'Exposition! Des malins
prétendent que c'est l'insuffisance de la
récolte à Cuba et à Java. La vérité, c'est
que MM. les raffineurs ont trouvé l'occasion
bonne pour drainer dans nos poches des
millions supplémentaires. Quand il s'agit
d'un impôt nouveau, au Parlement, d'un
simple remaniement de taxe pouvant en-
traîner une plus-value, on y regarde à deux
fois. On discute pendant des mois entiers,
par exemple, le régime fiscal des sucres.

Mais quand MM. Léon Say, Lebaut, Haentjens
et quelques autres éprouvent le besoin de
percevoir une trentaine de millions en sus
de leurs bénéfices habituels, l'affaire ne
traîne pas aussi longtemps. Absolument
côté de la marchandise par l'accaparement
du sucre brut et par la nature même de leur
industrie qui ressemble, à s'y méprendre, à
un monopole, ces messieurs, réunis autour
d'une table, décident simplement, en trois
minutes, que le kilo de sucre sera augmenté
de vingt centimes, mais pour les Français
seulement. Car, de l'autre
côté de nos frontières, la concurrence est
là, qui ne permettrait pas de telles opérations.

Reste à savoir si la loi sur les accapare-
ments, dont il a été tant question à propos
des cuivres, ne trouverait pas, cette fois,
une heureuse application.

Félix Pyat

On annonce de Marseille que M. Félix
Pyat est, en ce moment, dans un état de
santé très alarmant.

Le célèbre socialiste révolutionnaire est
d'une faiblesse excessive et se refuse à toute
nourriture.

Duel Lockroy - de la Berge

Cette semaine le collègue de M. Audiffred,
l'opportuniste rédacteur du Lyon Républicain
s'est battu en duel avec M. Lockroy qui
avait été attaqué sans raison par ce journal
fidèle à Ferry et à ses alliés.

L'auteur de l'article, n'était pas le député
de la Loire, l'ancien rédacteur renégat de
l'Éclair de St-Étienne, mais trouvant la
une bonne occasion pour se faire un peu
de réclame politique, il s'empressa d'engager
en son nom une polémique personnelle qui
a eu pour résultat une promenade sur le
terrain.

M. Lockroy a été blessé.

DE BRIC & DE BROC

Honni soit qui mal y pense. En 1349, dans
un bal donné à la cour d'Édouard III, roi
d'Angleterre, la comtesse de Salisbury, alors
dans dans tout l'éclat de sa fraîcheur et de
sa beauté, laissa tomber en dansant un
ruban qui lui servait de jarretière. Le roi
s'empressa de la ramasser, et comme il vit
sourire plusieurs courtisans, il se tourna
vers eux, en disant à haute voix:

— Honni soit qui mal y pense, Mes-
sieurs.

Et comme, à cette époque, toute circons-
tance susceptible d'une tournure galante
était célébrée avec éclat, le prince Édouard,
en mémoire de celle-ci, institua l'ordre de
la jarretière auquel il donna pour devise les
paroles mêmes qu'il avait prononcées.

On rapporte que le duc d'Orléans, père de
Louis-Philippe, avait fait inscrire cette de-
visse dans ses écuries, mais orthographiée de
la manière suivante: Honni soit qui mal y
pense.

En France, tout finit par des chansons ou
des calembourgs.

On n'a sans doute pas oublié que l'on doit
élever à Rouen, d'où il était originaire, un
monument à Gustave Flaubert, l'écrivain
bien connu.

M. Chapu termine en ce moment la ma-
quette de ce monument.

Il se composera d'un médaillon reprodui-
sant les traits de l'écrivain. À côté est assise
sur la margelle d'un puits, la « Vérité »,
ayant sur ses genoux un manuscrit ouvert.
Un encrier est tombé à ses pieds. Au-des-
sous du médaillon seront gravés les titres
des principaux ouvrages du maître.

Le chef du socialisme agraire américain,
Henry George, le célèbre auteur du livre à
à sensation Progrès et Pauvreté, vient visi-
ter l'Exposition. À cette occasion, divers
amis et disciples du grand économiste, par-
mi lesquels MM. Saunders, Flursheim et E.
Simon organisent un congrès international
qui sera consacré à l'étude de diverses ré-
formes sociales.

La première réunion, qui compte déjà 500
adhérents se tiendra le 11 juin à l'hôtel
Continental.

SUPPRESSION DES OCTROIS

Petit cours de droit usuel:
Si jamais vous êtes cité comme témoin
dans un procès de mitoyenneté, souvenez-
vous qu'il est défendu de déposer contre les
murs.

MES CHERS COLLÈGUES,

En rentrant dans la période des ses-
sions légales, il est de notre devoir de
nous occuper d'appeler l'attention du gou-
vernement de la République, sur les ré-
formes les plus urgentes et les plus presen-
tes que réclame impérieusement le
parti républicain.

Parmi ces réformes se trouve en pre-
mière ligne, la suppression des octrois;
système de perception, le plus inique et le
plus vexatoire, qui pèse tout particulière-
ment, sur la classe des travailleurs. Cet
impôt antiproportionnel que Dupont de
Nemours, dans un brillant rapport, dé-
nonçait à l'Assemblée de 1791 comme la
plus parfaite iniquité des impôts indirects,
fut supprimé par la République de 1848
et rétabli par Louis Bonaparte et n'a
cessé de subsister jusqu'à ce jour, mal-
gré les nombreuses protestations qui ont
eu lieu de la part de plusieurs députés
qui se sont succédés dans les assemblées
précédentes.

En 1864, Messieurs Glais-Bizoin et
Eugène Pelletan demandèrent sans succès
la suppression des octrois.

En 1880, M. Monin renouvela la même
demande sans autres résultats. Enfin, M.
Yves Guyot, l'auteur d'un ouvrage sur ce
sujet — qui restera célèbre dans annales
contemporaines — le 22 juin 1886, pronon-
çait un éloquent discours en faveur
de cette réforme, par lequel il forçait ses
collègues de l'Assemblée à prendre, sa
proposition en sérieuse considération.

Dans son rapport du 17 janvier 1887,
la commission parlementaire à laquelle,
ce projet avait été envoyé, a conclu qu'il
y avait urgence à supprimer les octrois.

Depuis les choses en sont restées là,
nos gouvernements comme on le voit, ne
sont pas pressés d'abolir une taxe qui
est vexatoire au premier chef, et orçée par
les monarchies, afin d'avoir la facilité
d'exploiter le prolétariat sans qu'il s'en
aperçoive: Celui-ci étant déshérité, ne
possédant aucun immeuble, pas un brin
de terrain, il fallait trouver un moyen de
lui arracher une partie du fruit de ses
sueurs, afin de pourvoir aux amusements
des princes et princesses et des courtisans
des régimes déchus.

Si l'est tout naturel que ce système
d'impôt subsiste sous une monarchie
quelconque, il ne devrait pas en être de
même sous la République, car aujour-
d'hui, cet impôt est complètement desti-
né à couvrir les dépenses d'intérêt pu-
blic, par conséquent, il n'est pas admissi-
ble que les possesseurs de la fortune nationale
continuent à ne pas payer davantage que
le salarié qui travaille pour élever et en-
tretienir sa famille.

Or, Messieurs, tout en étant convaincu

que nous supporterons encore le régime
des octrois, que leur suppression sera
une affaire de longue haleine, par rapport
à la résistance que feront les intéressés,
je crois que le grand nombre de vœux
qui seront formulés par les Conseils mu-
nicipaux des grands centres, hâteront
forcément la suppression de cet impôt
inique en laissant le soin aux représen-
tants de l'Assemblée nationale de le clas-
ser proportionnellement sur la fortune
publique. En conséquence, afin de rester
dans la limite de notre droit et la ferme
conviction de nos principes, je vous pro-
pose de voter un vœu pour la suppression
des octrois.

Roanne, le 16 mai 1887

Louis GOUTTENNOIRE

Conseiller municipal.

Ce projet de vœu a été, nos lecteurs le
savent, voté à l'unanimité, moins deux
vœux opportunistes, celles de MM. For-
tier-Beaulieu et Nourrisson, par le Con-
seil municipal de Roanne.

La semaine prochaine nous publierons
une étude importante sur la suppression
des octrois.

L'auteur dont la compétence en la ma-
tière ne sera mise en doute par personne
traitera complètement cette question qui
est de plus en plus à l'ordre du jour et
qui demande une prompt solution.

Le projet de vœu que nous donnons ci-
dessous devait paraître dans notre pré-
cédent numéro. Par suite d'une erreur
regrettable arrivée au moment de la
mise en pages, cet article est resté pu-
rement et simplement sur le marbre.

Nos lecteurs n'ont rien perdu pour at-
tendre. Nous espéons que notre ami, le
citoyen Gouttennoire que les électeurs
roannais ont envoyé siéger au Conseil
municipal où il saura comme par le passé
défendre le parti républicain et les inté-
rêts des pauvres et des humbles, vou-
dra bien aussi ne pas nous en vouloir à
ce sujet et se rappeler que c'est là une
erreur seulement qui ne se renouvellera
plus.

CHRONIQUE LOCALE

Enquête. — Sur le projet de modifica-
tion des alignements de la rue des Charpen-
tiers. — Le Maire de la ville de Roanne, donne
avis qu'en exécution d'un arrêté de M. le
Préfet de la Loire, en date du 14 mars 1889,
une enquête est ouverte sur le projet de
modification des alignements de la rue des
charpentiers.

Les pièces de l'affaire resteront déposées
pendant 15 jours, du lundi 20 mai courant,
au lundi 3 juin prochain inclusivement, à la
Mairie, bureau du Secrétaire, pour être
communiquées à tout intéressé.

À l'expiration de ce délai, M. Busson,
maire de Riorges, nommé commissaire en-
quêteur, à cet effet, recevra à la Mairie de
Roanne, les 4, 5 et 6 juin, de 9 heures du
matin à midi et de 2 heures à 5 heures du
soir, les déclarations des habitants sur l'uti-
lité publique du projet.

Hôtel-de-Ville de Roanne, le 18 mai 1889.

Le Maire,

Antony Auboyer.

Enquête. — Sur le projet de nivellement
de la rue Saint-Alban. — Régularisation du
profil en long du chemin vicinal d'intérêt
commun n° 31, partie comprise entre la rue
des Deux-Faubourgs et la maison Lucas à la
Farge.

Le Maire de la ville de Roanne, donne avis
qu'en exécution de l'arrêté de M. le Préfet
de la Loire, en date du 10 mai 1889, il sera
ouvert à la Mairie, bureau du Secrétaire, du
lundi 20 mai au lundi 3 juin inclusivement,
une enquête de 15 jours, sur le projet de ré-
gularisation du profil en long de la partie du
chemin vicinal d'intérêt commun n° 31 si-
tuée entre la rue des Deux-Faubourgs et
la maison Lucas à la Farge.

Pendant ce délai, les pièces de l'affaire
resteront déposées à la Mairie où chacun
pourra en prendre connaissance.

À l'expiration de l'enquête, M. Gerbay
Paul, maire de Saint-Nizier-sous-Charlieu,
nommé commissaire enquêteur, recevra à la
Mairie les 4, 5 et 6 juin, les déclarations des
habitants sur l'utilité publique du projet.

Hôtel-de-Ville de Roanne, le 18 mai 1889.

Le Maire,

Antony AUBOYER.

Les querelles d'Allemand et le Journal de Roanne. — Contrairement à la vérité le Journal de Roanne, toujours bien renseigné, a publié que la subvention demandée par la Société de Tir avait été votée par le Conseil municipal.

Nous avons remarqué sur les lieux M. le Sous-Préfet, M. le substitut du Procureur, MM. Henry, Aulas, Batty, conseillers municipaux, et plusieurs autres notabilités roanaises qui ont voulu en cette circonstance apporter leur part de concours et de dévouement.

Nous avons constaté que le matériel de la Compagnie des pompiers de Roanne laisse absolument beaucoup à désirer. De bonnes améliorations sont sérieusement nécessaires. Nous ne saurions trop appeler l'attention de la municipalité sur cette réforme à accomplir.

Donations aux pauvres. — 1° Versé par M^{me} veuve Diaberty la somme de 100 francs pour être distribuée en bons de pain, aux indigents du faubourg Mulsant inscrits au bureau de bienfaisance.

Nomination. — M. le Préfet de la Loire attend d'être nommé à Versailles Préfet du département de Seine-et-Oise.

Spectacles de la semaine. — Théâtre municipal. — Aujourd'hui samedi soir, en une seule fois Guillaume-Tell, grand opéra en 4 actes, de Scribe et Delavigne musique de Rossini.

Conférences populaires, publiques et gratuites. — Le 25 Mai, à 8 heures du soir, Ecole Maternelle, Faubourg-Mulsant, conférence par M. Prax, sur : Toutes les forces de la nature proviennent du Soleil. Origine et fin des mondes.

Société de Tir. — Demain dimanche 26 Mai, 4^{me} séance de tir à 200 mètres, de 7 heures à 8 heures du matin pour la Société de gymnastique « les Enfants de la Loire » et de 8 heures à midi et de 2 heures à 5 heures pour les Sociétaires. Les tireurs sont prévenus qu'il n'y aura plus qu'une séance de tir à 200 mètres, le 2 juin, à cause des fêtes de la Pentecôte et tous les membres actifs pour avoir droit à concourir enfin d'année devront avoir effectué 3 tirs réglementaires.

La Société a fait l'acquisition d'un Ball Trapp; l'inauguration aura lieu demain. Tout sociétaire peut prendre part à cet exercice.

Des fusils de chasse et des cartouches (cal. 16) seront mis à la disposition des tireurs par l'armurerie de la Société. Tout tireur pourra cependant se servir de son arme et des cartouches.

Prix de la série de 2 cartouches, 0 fr. 60. Les personnes désirant devenir sociétaires peuvent se faire inscrire sur le champ de tir.

Les militaires doivent présenter leur livret individuel.

La Fête du Barrage. — Aujourd'hui dimanche, 26 mai, aura lieu la pose de la première pierre de notre barrage de Chartrain.

Le Conseil municipal a chargé M. le Maire d'inviter à cette cérémonie M. le Préfet, M. le Sous-Préfet, M. le Maire de St-Etienne, les autorités de Roanne, la presse roannaise et un délégué de chaque chambre syndicale.

Un banquet aura lieu dans le pavillon des Gardes. Le Conseil municipal y assistera en corps.

Des voitures seront mises à la disposition des invités; elles partiront des Promenades Populaires à 8 heures précises du matin. Voici le programme de la fête :

8 Heures du matin. — Départ des Promenades; 9 Heures du matin. — Arrivée à Renaissances; 9 Heures et demie du matin. — Départ de

diverse nature qui se présentaient à chaque pas. D'un autre côté, le soleil était encore assez élevé sur l'horizon, et les châtigniers qui bordaient la route ne la garantissaient pas de son ardeur.

Le Conseil municipal a chargé M. le Maire d'inviter à cette cérémonie M. le Préfet, M. le Sous-Préfet, M. le Maire de St-Etienne, les autorités de Roanne, la presse roannaise et un délégué de chaque chambre syndicale.

Un banquet aura lieu dans le pavillon des Gardes. Le Conseil municipal y assistera en corps.

Des voitures seront mises à la disposition des invités; elles partiront des Promenades Populaires à 8 heures précises du matin. Voici le programme de la fête :

8 Heures du matin. — Départ des Promenades; 9 Heures du matin. — Arrivée à Renaissances; 9 Heures et demie du matin. — Départ de

diverse nature qui se présentaient à chaque pas. D'un autre côté, le soleil était encore assez élevé sur l'horizon, et les châtigniers qui bordaient la route ne la garantissaient pas de son ardeur.

Le Conseil municipal a chargé M. le Maire d'inviter à cette cérémonie M. le Préfet, M. le Sous-Préfet, M. le Maire de St-Etienne, les autorités de Roanne, la presse roannaise et un délégué de chaque chambre syndicale.

s'aperçut le premier qu'un incendie se déclarait dans son habitation. Il donna immédiatement l'alarme et révéilla avec peine son garçon qui dormait dans la maison à moitié vêtue par la fenêtre du premier étage. Quelques instants de plus passés dans cette chambre et ce pauvre garçon âgé de 14 ans succombait au milieu des flammes.

Les employés du chemin de fer et les pompiers furent rapidement prévenus. La pompe de la gare arriva bientôt. Les pompes de la ville ne tardèrent pas non plus. Grâce à la bonne volonté et à l'intelligence de tous, l'incendie qui aurait pu prendre des proportions considérables fut éteint en moins d'une heure. A minuit tout était terminé.

Nous citons en passant M. Perrier, tapissier, rue Sainte-Elisabeth, qui en plusieurs fois s'est signalé par son courage et son dévouement.

Nous avons remarqué sur les lieux M. le Sous-Préfet, M. le substitut du Procureur, MM. Henry, Aulas, Batty, conseillers municipaux, et plusieurs autres notabilités roanaises qui ont voulu en cette circonstance apporter leur part de concours et de dévouement.

Nous avons constaté que le matériel de la Compagnie des pompiers de Roanne laisse absolument beaucoup à désirer. De bonnes améliorations sont sérieusement nécessaires. Nous ne saurions trop appeler l'attention de la municipalité sur cette réforme à accomplir.

Donations aux pauvres. — 1° Versé par M^{me} veuve Diaberty la somme de 100 francs pour être distribuée en bons de pain, aux indigents du faubourg Mulsant inscrits au bureau de bienfaisance.

Nomination. — M. le Préfet de la Loire attend d'être nommé à Versailles Préfet du département de Seine-et-Oise.

Spectacles de la semaine. — Théâtre municipal. — Aujourd'hui samedi soir, en une seule fois Guillaume-Tell, grand opéra en 4 actes, de Scribe et Delavigne musique de Rossini.

Conférences populaires, publiques et gratuites. — Le 25 Mai, à 8 heures du soir, Ecole Maternelle, Faubourg-Mulsant, conférence par M. Prax, sur : Toutes les forces de la nature proviennent du Soleil. Origine et fin des mondes.

Société de Tir. — Demain dimanche 26 Mai, 4^{me} séance de tir à 200 mètres, de 7 heures à 8 heures du matin pour la Société de gymnastique « les Enfants de la Loire » et de 8 heures à midi et de 2 heures à 5 heures pour les Sociétaires. Les tireurs sont prévenus qu'il n'y aura plus qu'une séance de tir à 200 mètres, le 2 juin, à cause des fêtes de la Pentecôte et tous les membres actifs pour avoir droit à concourir enfin d'année devront avoir effectué 3 tirs réglementaires.

La Société a fait l'acquisition d'un Ball Trapp; l'inauguration aura lieu demain. Tout sociétaire peut prendre part à cet exercice.

Des fusils de chasse et des cartouches (cal. 16) seront mis à la disposition des tireurs par l'armurerie de la Société. Tout tireur pourra cependant se servir de son arme et des cartouches.

Prix de la série de 2 cartouches, 0 fr. 60. Les personnes désirant devenir sociétaires peuvent se faire inscrire sur le champ de tir.

Les militaires doivent présenter leur livret individuel.

La Fête du Barrage. — Aujourd'hui dimanche, 26 mai, aura lieu la pose de la première pierre de notre barrage de Chartrain.

Le Conseil municipal a chargé M. le Maire d'inviter à cette cérémonie M. le Préfet, M. le Sous-Préfet, M. le Maire de St-Etienne, les autorités de Roanne, la presse roannaise et un délégué de chaque chambre syndicale.

Un banquet aura lieu dans le pavillon des Gardes. Le Conseil municipal y assistera en corps.

Des voitures seront mises à la disposition des invités; elles partiront des Promenades Populaires à 8 heures précises du matin. Voici le programme de la fête :

8 Heures du matin. — Départ des Promenades; 9 Heures du matin. — Arrivée à Renaissances; 9 Heures et demie du matin. — Départ de

diverse nature qui se présentaient à chaque pas. D'un autre côté, le soleil était encore assez élevé sur l'horizon, et les châtigniers qui bordaient la route ne la garantissaient pas de son ardeur.

Le Conseil municipal a chargé M. le Maire d'inviter à cette cérémonie M. le Préfet, M. le Sous-Préfet, M. le Maire de St-Etienne, les autorités de Roanne, la presse roannaise et un délégué de chaque chambre syndicale.

Un banquet aura lieu dans le pavillon des Gardes. Le Conseil municipal y assistera en corps.

Des voitures seront mises à la disposition des invités; elles partiront des Promenades Populaires à 8 heures précises du matin. Voici le programme de la fête :

8 Heures du matin. — Départ des Promenades; 9 Heures du matin. — Arrivée à Renaissances; 9 Heures et demie du matin. — Départ de

diverse nature qui se présentaient à chaque pas. D'un autre côté, le soleil était encore assez élevé sur l'horizon, et les châtigniers qui bordaient la route ne la garantissaient pas de son ardeur.

Le Conseil municipal a chargé M. le Maire d'inviter à cette cérémonie M. le Préfet, M. le Sous-Préfet, M. le Maire de St-Etienne, les autorités de Roanne, la presse roannaise et un délégué de chaque chambre syndicale.

Un banquet aura lieu dans le pavillon des Gardes. Le Conseil municipal y assistera en corps.

Des voitures seront mises à la disposition des invités; elles partiront des Promenades Populaires à 8 heures précises du matin. Voici le programme de la fête :

Renaissances; 10 Heures et demie du matin. — Arrivée au Barrage. — Excursion en chemin de fer aux carrières de pierre.

Midi. — Pose de la première pierre; 1 Heure du soir. — Banquet. Souhaitons que tout se passe bien en attendant qu'un beau temps d'été nous permette de réaliser nos espérances.

A propos du Centenaire. — Dans le Peuple socialiste nous avons relevé une correspondance roannaise que nous ne voulons pas qualifier.

Sous le prétexte de faire de la polémique Spirituelle un correspondant trouve bon de déclarer à ses lecteurs que M. Auboyer s'est donné de la gloire, beaucoup de gloire, lors des fêtes du Centenaire à Roanne. Nous ne voulons pas rendre responsable tout le parti socialiste de cet article dont l'auteur ne nous est pas inconnu, mais franchement nous nous faisons un devoir de dire ici que de telles élocutions sont tout ce qu'il y a de moins sérieux.

M. Auboyer qui s'est donné une peine impossible, une fatigue trop lourde pour son âge, afin de mener à bien ces fêtes qui méritaient un éclat sans égal, aurait dû être à l'abri de semblables reproches que nous ne devrions même pas pouvoir relever dans un journal socialiste. Le Centenaire de la Révolution Française devait être célébré par tous les républicains quels qu'ils soient, sans exception, et tous devaient également y prendre part. En cette circonstance M. Auboyer a fait non-seulement son devoir, mais encore tout ce qu'il lui était possible de faire. Aussi nous voyons avec tristesse un socialiste qui n'a pas fait peut-être tout ce dont il était capable, revenir sur ces fêtes et déclarer qu'un vaillant et sincère républicain recherche la gloire lorsqu'il célèbre de son mieux une date républicaine que toute la nation française a eu à cœur de fêter.

Société du Centenaire. — Nous croyons savoir que la société du Centenaire de 1789 doit donner prochainement au théâtre municipal une grande conférence publique sur la Révolution Française.

Il est probable que cette conférence sera faite par M. Clovis Hugué, député des Bouches-du-Rhône, avec lequel la Société du Centenaire se trouve en ce moment en relations à ce sujet.

Cette conférence sera suivie d'un brillant concert. Nous en reparlerons dans notre prochain numéro.

Avis au public. — Le nombre toujours croissant des demandes de création de bureaux de poste atteste le besoin qu'éprouvent les habitants des campagnes d'obtenir plus de facilités pour leur opérations postales.

Malheureusement les charges du budget de l'Etat ne permettent pas d'accueillir ces demandes dans une mesure assez large pour donner satisfaction à tous les désirs qui sont exprimés.

A moins que leur situation financière leur permette de se substituer momentanément à l'Etat pour subvenir à toutes les dépenses qu'entraîne le fonctionnement d'un bureau de plein exercice, la plupart des communes se trouvent donc forcément astreintes à une longue attente. C'est pour ce motif et en vue de mettre à la portée du plus grand nombre d'entre elles la possession immédiate d'un service postal dans la localité, qu'un décret du Président de la République, du 7 avril 1887, a autorisé la concession de bureaux auxiliaires de poste.

Les avantages qui résultent de ces établissements ne semblent pas suffisamment connus et il est du devoir de l'Administration de tendre à les vulgariser.

Le sacrifice pécuniaire qu'impose à la commune la création d'un bureau de poste auxiliaire est, on doit le faire remarquer tout d'abord, de très minime importance.

L'Administration continue, en effet, à faire assurer la distribution des correspondances par le facteur rural; elle fournit les timbres et formules imprimés nécessaires au bureau; elle n'exige ni local, ni aménagement spécial et, sauf le cas où la commune désire faire établir une boîte nouvelle, la boîte aux lettres rurale est simplement transférée au bureau.

Les dépenses à inscrire au budget municipal ne consistent, par suite, que dans : 1° la rétribution du gérant choisi et proposé par le Maire et pris autant que possible parmi les anciens militaires, fonctionnaires retraités, receveurs-buralistes, débitants de tabac. Cette rétribution, débattue au mieux des intérêts de la commune, varie généralement entre 400 et 200 francs par an; 2° l'installation au domicile du gérant d'une table avec tiroirs fermant à clef et surmontée d'un petit casier, de balances avec poids et d'un tableau en bois portant l'inscription : « Bureau Auxiliaire de Poste. »

Il se peut que les mêmes fournitures de bureau, telles que tampon, encre à timbrer et à écrire, ficelle, cire à cacheter.

Les heures d'ouvertures du bureau au public sont fixées par la municipalité.

Les opérations les plus usuelles, la vente

des timbres-poste, cartes postales, cartes lettres, enveloppes pour valeurs à recouvrer, l'affranchissement, la réception de l'expédition des correspondances; le paiement des mandats de 50 francs et au-dessous, s'effectuent directement et immédiatement au bureau auxiliaire.

Le gérant de ce bureau sert, en outre, d'intermédiaire entre les habitants et le bureau de poste voisin pour l'émission de mandats poste, le paiement des mandats supérieurs à 50 francs, les versements ou retraits de fonds à la Caisse nationale d'Épargne, les envois d'effets à recouvrer, de lettres et d'objets à recommander. Il est délégué un reçu provisoire des sommes ou objets ainsi déposés.

On doit ajouter que l'Administration s'attache autant que possible à ramener le facteur dans la localité après plusieurs heures d'intervalle, pour prendre la dépêche du bureau, de manière que les habitants aient le temps de répondre aux lettres reçues et d'opérer, en outre, leurs divers dépôts qui parviennent ainsi le jour même au bureau de poste et leur font retour dès le lendemain.

Réduit à ces simples proportions, le bureau auxiliaire assure déjà aux habitants la facilité très appréciable de pouvoir effectuer sans déplacement ni perte de temps, à toute heure de la journée, les opérations de poste et d'épargne. Mais la ne se bornent pas les avantages qu'il est possible d'en retirer, tant au point de vue des intérêts privés qu'au point de vue des intérêts commerciaux.

Le gérant pouvant être chargé d'un service de distribution à domicile, il peut, lorsque la commune ne se trouve desservie qu'à plusieurs autres, dans l'après-midi, se rendre le matin à un point déterminé du parcours du facteur et revenir opérer de suite la remise des correspondances.

Si la commune est traversée par un courrier, ou possède une station de chemin de fer, ou se trouve à proximité d'une gare où passent des trains transportant des dépêches, le gérant est autorisé à expédier des dépêches au bureau du chef-lieu, aux bureaux ambulants ou aux courriers convoyeurs et celles qu'il en reçoit sont immédiatement distribuées par ses soins dans la commune, qui peut ainsi être dotée de plusieurs distributions et de plusieurs dépêches quotidiennes.

Il va sans dire que les communes qui possèdent un bureau auxiliaire continuent à concourir pour l'obtention d'une recette des postes de l'Etat. Le fonctionnement d'un bureau auxiliaire a même pour résultat d'augmenter les chances de succès, toute facilité nouvelle de correspondance amenant un accroissement du trafic et, par suite, du rendement postal qui est l'un des principaux éléments d'appréciation de l'importance des demandes.

L'insuffisance des bureaux auxiliaires de poste fonctionne avec un plein succès dans plusieurs pays étrangers et elle a déjà fourni d'excellents résultats dans nombre de communes de la France.

Il dépend de l'initiative des municipalités d'en développer l'usage.

Les accidents au Chemin de fer. — La 4^e chambre de la Cour de Lyon vient de rendre un intéressant arrêt en matière d'accident de chemin de fer.

Aux termes de cette décision, la possibilité laissée aux voyageurs par les compagnies de pénétrer sur les trottoirs et de là sur les voies sillonnées par les machines et les wagons impose à ceux-ci l'obligation de veiller à leur propre sécurité.

Les compagnies ne sauraient donc être responsables de l'accident survenu par l'imprudence d'un voyageur qui consiste, au lieu de suivre les autres voyageurs sur la voie de traverse bitumée, à s'engager sur le ballast pour traverser d'un trottoir à l'autre.

Les vacances. — Réjouissez-vous jeunes élèves! La distribution des prix dans les lycées et dans les collèges est avancée cette année et est fixée au 30 juillet. Le concours général aura lieu la veille 29.

Le Centre des classes se fera le mercredi 4^o octobre.

Théâtre du Faubourg Mulsant. — Les sympathiques artistes de la Société dramatique ont donné samedi et dimanche une représentation de La Fille du Paysan, l'une des meilleures pièces de l'auteur des Deux Orphelines et de la Grâce de Dieu.

Ces deux représentations ont été excellentes. Nous dirons seulement que les artistes ont été fort applaudis. Nous citerons néanmoins MM. Emile, Edouard, Germa, n. Georges, Perrotin qui ont rivalisé de verve et d'entrain. Nous n'oublions certes pas MM^{mes} Dufour, Edouard, Agros qui ont été encore plus charmantes que de coutume.

Dans quinze jours le Théâtre du Faubourg Mulsant donnera pour la clôture de la saison une représentation extraordinaire de Latude.

Arrestation. — Un nommé Gerbe Auguste, sans profession et sans domicile fixe, âgé de 48 ans et né à Châtel-Montagne (Allier) a été arrêté et conduit à la maison d'arrêt.

Ce jeune vagabond est inculpé de vol d'un montre commis au préjudice du sieur Brincheard, propriétaire d'un cirque ambulants.

Le pauvre insensé, sans remarquer sa surprise, lui dit mystérieusement : — Vous avez eu peur, n'est-ce pas? ne craignez rien; je veille sur vous, et l'archange Michel vous défendra contre eux... Oh! je vous ai deviné, je sais qui vous êtes, allez!

— Comment! vous savez... — Le vagoquod appuya, légèrement son doigt sur l'épaule de Léon.

— Vous êtes un conscrit réfractaire; je l'ai deviné. Je suis prophète, moi... Un nouvel éclat de rire, naïf et hébété, accompagna ces paroles.

— Propriété! ce n'est pas sûr, répondit Léon en souriant.

— Ne dites pas non, reprit le fou avec un accent d'autorité. l'archange Michel ne peut se tromper. Vous avez raison, jeune homme de ne pas vouloir être soldat; vilain étât, allez! Moi qui vous parle, j'avais un fils, grand garçon de six pieds et robuste. Dieu! un jour ses coups de main il donnait à l'ouvrage! Oh! il y a longtemps, bien longtemps de ça... A vingt ans il était bourgeois à la ferme de Grandsc; belle condition, ma foi!... Si j'en faisais l'admiration de tout le pays! pauvre Laurent!... Eh bien, il tomba au sort. Il me dit : « Père, je ne veux pas partir; je resterai avec toi. » Et il se cacha dans le trou d'un mur.

— Comment! vous savez... — Le vagoquod appuya, légèrement son doigt sur l'épaule de Léon.

— Vous êtes un conscrit réfractaire; je l'ai deviné. Je suis prophète, moi... Un nouvel éclat de rire, naïf et hébété, accompagna ces paroles.

— Propriété! ce n'est pas sûr, répondit Léon en souriant.

— Ne dites pas non, reprit le fou avec un accent d'autorité. l'archange Michel ne peut se tromper. Vous avez raison, jeune homme de ne pas vouloir être soldat; vilain étât, allez! Moi qui vous parle, j'avais un fils, grand garçon de six pieds et robuste. Dieu! un jour ses coups de main il donnait à l'ouvrage! Oh! il y a longtemps, bien longtemps de ça... A vingt ans il était bourgeois à la ferme de Grandsc; belle condition, ma foi!... Si j'en faisais l'admiration de tout le pays! pauvre Laurent!... Eh bien, il tomba au sort. Il me dit : « Père, je ne veux pas partir; je resterai avec toi. » Et il se cacha dans le trou d'un mur.

— Comment! vous savez... — Le vagoquod appuya, légèrement son doigt sur l'épaule de Léon.

— Vous êtes un conscrit réfractaire; je l'ai deviné. Je suis prophète, moi... Un nouvel éclat de rire, naïf et hébété, accompagna ces paroles.

— Propriété! ce n'est pas sûr, répondit Léon en souriant.

— Ne dites pas non, reprit le fou avec un accent d'autorité. l'archange Michel ne peut se tromper. Vous avez raison, jeune homme de ne pas vouloir être soldat; vilain étât, allez! Moi qui vous parle, j'avais un fils, grand garçon de six pieds et robuste. Dieu! un jour ses coups de main il donnait à l'ouvrage! Oh! il y a longtemps, bien longtemps de ça... A vingt ans il était bourgeois à la ferme de Grandsc; belle condition, ma foi!... Si j'en faisais l'admiration de tout le pays! pauvre Laurent!... Eh bien, il tomba au sort. Il me dit : « Père, je ne veux pas partir; je resterai avec toi. » Et il se cacha dans le trou d'un mur.

— Comment! vous savez... — Le vagoquod appuya, légèrement son doigt sur l'épaule de Léon.

— Vous êtes un conscrit réfractaire; je l'ai deviné. Je suis prophète, moi... Un nouvel éclat de rire, naïf et hébété, accompagna ces paroles.

— Propriété! ce n'est pas sûr, répondit Léon en souriant.

— Ne dites pas non, reprit le fou avec un accent d'autorité. l'archange Michel ne peut se tromper. Vous avez raison, jeune homme de ne pas vouloir être soldat; vilain étât, allez! Moi qui vous parle, j'avais un fils, grand garçon de six pieds et robuste. Dieu! un jour ses coups de main il donnait à l'ouvrage! Oh! il y a longtemps, bien longtemps de ça... A vingt ans il était bourgeois à la ferme de Grandsc; belle condition, ma foi!... Si j'en faisais l'admiration de tout le pays! pauvre Laurent!... Eh bien, il tomba au sort. Il me dit : « Père, je ne veux pas partir; je resterai avec toi. » Et il se cacha dans le trou d'un mur.

— Comment! vous savez... — Le vagoquod appuya, légèrement son doigt sur l'épaule de Léon.

— Vous êtes un conscrit réfractaire; je l'ai deviné. Je suis prophète, moi... Un nouvel éclat de rire, naïf et hébété, accompagna ces paroles.

— Propriété! ce n'est pas sûr, répondit Léon en souriant.

— Ne dites pas non, reprit le fou avec un accent d'autorité. l'archange Michel ne peut se tromper. Vous avez raison, jeune homme de ne pas vouloir être soldat; vilain étât, allez! Moi qui vous parle, j'avais un fils, grand garçon de six pieds et robuste. Dieu! un jour ses coups de main il donnait à l'ouvrage! Oh! il y a longtemps, bien longtemps de ça... A vingt ans il était bourgeois à la ferme de Grandsc; belle condition, ma foi!... Si j'en faisais l'admiration de tout le pays! pauvre Laurent!... Eh bien, il tomba au sort. Il me dit : « Père, je ne veux pas partir; je resterai avec toi. » Et il se cacha dans le trou d'un mur.

Entre propriétaire et locataire. — Comme vous devez le savoir, les locataires trouvent toujours que leurs propriétaires ne font pas leur bonheur. M. P. Joseph, demeurant que Sainte-Elisabeth, est tellement de cet avis, que rencontrant son ancien propriétaire, M. D., rue Mahy, il lui a tenu une conversation qui a motivé un procès-verbal pour injures verbales.

Les chiffonniers de... Roanne. — Les chiffonniers de Roanne ne sont pas toujours d'une humeur paisible. Et lorsque ils se querellent entre eux, dame police est souvent dans la nécessité d'intervenir pour rétablir la paix... professionnelle! C'est ce qui est arrivé un de ces derniers jours.

Contravention a été dressée contre les nommés Renard Jean, chiffonnier, rue Saint-Alban, et Lhoste Antonin, chiffonnier, rue Bravard, pour rixe sur la voie publique.

Bon exemple. — M^{me} Dubois, rentière, rue Brison, a déposé au bureau de police deux billets de banque de cent francs qu'elle venait de trouver rue de la Sous-Préfecture. Le propriétaire n'a pas été trouvable.

Ces deux billets ont été presque aussitôt rendus à M. Mars Claude-Marie, demeurant rue Fontalou, n° 9, qui les avait perdus.

Attentat à la pudeur. — Un nommé Pignon Clovis, âgé de 27 ans, manœuvre, demeurant impasse des Moulins, a été arrêté et écroué à la maison d'arrêt. Cet ignoble individu est accusé d'attentat à la pudeur. Un procès-verbal a été dressé pour établir une enquête.

Les pommes du voisin. — A Roanne les adultes ne sont pas rares! Les pommes du voisin sont si bonnes! D'après ce que nous constatons chaque jour, sans vouloir calomnier le beau sexe, nous dirions volontiers qu'avec ces délices, M. le Commissaire de Roanne est bien le plus occupé de France et de Navarre! En effet, pas plus tard que dimanche dernier un procès-verbal de constat d'adultère a été dressé contre les nommés P... Claude et B... Marie, femme D...

Revue de la gendarmerie. — Dimanche dernier, à 6 heures du matin M. le colonel commandant la 13^{me} Légion de gendarmerie a passé en revue les brigades de l'arrondissement de Roanne, sur la place Dorian.

Actes de courage. — Vendredi dernier vers huit heures du soir, un enfant, Saquet Louis, âgé de 5 ans, demeurant chez ses parents, rue Charbillot, tomba accidentellement dans le Bassin, entre le quai et un bateau.

Une jeune fille, âgée de 14 ans, Louise Ginot, dont les parents habitent aussi dans la rue Charbillot, se trouvant à passer au même moment, entendit les cris poussés par l'enfant, sauta aussitôt sur le bateau près duquel il était tombé et réussit à le retirer de l'eau au moment où il allait disparaître sous le bateau. Louise Ginot a du courage. Quelle recevoir ici toutes nos félicitations.

— Il y a huit jours aujourd'hui, vers 3 heures du soir, un petit garçon, âgé de trois ans, l'enfant Chenail, est tombé aussi accidentellement dans le Bassin du Canal. Il en a été immédiatement retiré par M. Olivier Claude, marinier, qui l'a transporté ensuite au domicile de ses parents.

Les établissements insalubres. — Au commissariat de police un procès-verbal a été dressé contre M. Genot Daniel, distillateur eu godrons, demeurant rue Marceau, pour contravention à la loi sur les établissements insalubres.

Accident de voiture. — Mardi, vers 8 heures du matin, un accident de voiture a eu lieu rue Mulsant, tout près de la rue Lamure. Madame Vernay, âgée de 50 ans, cultivatrice, à Pouilly-les-Nonains, montait la rue Mulsant lorsqu'elle fut heurtée par la voiture de M. Crozet, épicière en gros, rue des Bourrasières. Elle fut renversée à terre. Dans sa chute elle ne se fit que des contusions sans gravité, mais une petite voiture laitière qu'elle conduisait fut complètement brisée et les marchandises qu'elle contenait se trouvèrent totalement détruites.

A l'usine Aubert et Champronis. — Une rixe commise en arrive souvent a donné lieu à un procès-verbal qui a été dressé mardi. Le sieur Marcel Laurent-Benoit, est accusé de coups et blessures envers les nommés Vernay et Digas, gareurs.

Exemple à imiter! — Pierrepont (Calvados), le 19 février 1889. — Depuis six ans, et deux fois par an, au printemps et en automne, j'emploie les Pinules Suisses à 1 fr. 50 la boîte, elles empêchent les maux de tête qui m'accablait à chaque changement de saison. L'autorise M. Hertzog, pharmacien, 28 rue de Grammont, à Paris, à publier mon attestation. (Sig. lég.) EUG. MARGUERITE instituteur.

de son affection.

— Dites donc, monsieur, reprit-il, comme frappé tout à coup d'un souvenir agréable, vous m'avez donné un bel écu pour payer du vin de Marillac, savez-vous?

— Je vous en donnerai un autre si vous voulez retourner à l'auberge et boire du vin de Marillac à ma santé.

— A l'auberge! répéta Sylvain en contournant ses yeux de manière à n'en montrer que le blanc, ce qui était chez lui le signe de quelque sentiment violent, ne retournez pas à l'auberge ce soir, je vous le conseille.

— Et pourquoi cela, je vous prie?

— Pourquoi? l'archange Michel passera par là ce soir, et les gendarmes y seront grillés comme des darnes en enfer.

Léon haussa les épaules et ne daigna même pas chercher un sens dans les paroles du mendiant. Cependant il répondit avec indifférence pour flatter la manie prophétique de son compagnon :

— Je serais fiché que l'archange Michel eût de mauvais desseins sur cette auberge; elle contient mes effets, et s'il arrivait malheur à la maison, je perdrais ce que j'ai de plus précieux au monde.

Sylvain le regarda fixement.

— Oui, vous avez raison, reprit-il, je n'y avais pas songé!... Mais ne craignez rien. Le saint archange a pour vous de l'amitié.

Et comme Léon, malgré sa pitié pour l'infortuné de son compagnon, détournait la tête d'un air d'ennui :

— C'est dit des interprètes de Faust, nous avouons franchement que le chef-d'œuvre de Gounod est un opéra difficile à monter sur notre petite scène et dont M. de Tholozé fera sagement de laisser la partition dormir dans ses cartons.

Le Trouvère est venu fort à propos le lendemain pour dissiper l'impression quelque peu fâcheuse laissée par la représentation de la

AU PALAIS

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Audience du 24 Mai 1889

Adultère

La femme Boulon n'est mariée que depuis un an et déjà elle n'aime plus son mari. Elle a été prise en flagrant délit d'adultère avec un autre qui comparait aussi sur bancs de la police correctionnelle. Les débats ne sont pas longs. Sur la plainte du mari les deux prévenus sont condamnés chacun à 10 jours de prison et solidairement aux dépens.

Prestation de serment

Cinq personnes parmi lesquelles se trouvent deux employés du chemin de fer viennent ensuite prêter serment devant le Tribunal.

Les mauvaises habitudes

Livré Pierre-Marie est un excellent et brave ouvrier, mais il a la fâcheuse habitude d'aller quelquefois au cabaret. Il travaillait à St-Victor chez un fabricant de tapis qui vient déclarer au Tribunal que jamais jusqu'à ce jour il n'avait eu à se plaindre de lui. Seulement un soir qu'il avait un peu plus que de coutume, Livré, cherchant querelle à son patron, se livra sur lui à des violences regrettables.

La garde champêtre de la commune de St-Victor qui se trouvait là eut aussi à subir ses insultes et ses violences. Le Tribunal tenant compte de ses bons antécédents le condamne seulement à 30 francs d'amende pour ivresse.

Pour un mot

Les nommés Four, Bonnel, Mouron, Faye Louis, tous les quatre chiffonniers à Roanne, buvaient tranquillement une bouteille de vin dans un cabaret de la rue de la Bierge. C'était un de ces derniers jours. Ces jeunes gens étaient là depuis un moment, lorsque un nommé Biès Simon entra accompagné de deux femmes aux mœurs légères, très légères même!

Four qui en connaissait une et pour cause! se permit de lui parler et de la tutoyer! Cela déplut au sieur Biès Simon. Une discussion s'engagea à la fin de laquelle on en vint aux coups sérieux. Biès porta une plainte au commissariat et les quatre jeunes gens furent obligés de comparaître vendredi devant le Tribunal correctionnel. Celui-ci faisant la part de chacun et jugeant peut-être que Biès n'était pas des plus innocents, a condamné Four et Faye à 16 francs d'amende et Bonnel et Mouron, à 25 francs.

Procès de chasse

Les nommés Clair, Danière Claude, Danière Antoine, Defond Claude, de Renaison, comparassent en chœur devant le Tribunal correctionnel. Ils sont accusés d'avoir le 25 février dernier chassé sans permis, en temps prohibé, dans une chasse gardée. Ils étaient encore plus nombreux. Il y avait avec eux les nommés Forge et Danière Nicolas.

Tous surpris et poursuivis par les gendarmes, ces deux derniers seulement prirent la responsabilité du procès en évitant à leurs camarades toute espèce de poursuite, à la condition toutefois que les premiers consentiraient à payer solidairement les frais de la condamnation que Farge et Danière Nicolas auraient à supporter.

Ces deux accusés complaisants furent condamnés, le 10 mars, à 50 francs d'amende, mais leurs amis oubliant leur parole ne voulurent plus payer les frais du procès. Forge voyant cela s'empressa de les dénoncer à la justice qui recommença une enquête et engagea de nouvelles poursuites. Devant le Tribunal Forge explique avec de longs détails toute cette affaire et expose on ne peut mieux toutes les ruses des braconniers.

Tous accusés protestent et nient. Ils n'en sont pas moins condamnés tous les quatre à chacun 10 francs d'amende.

A Charlieu

Blanc Benoit, est un homme de peine habitant Charlieu, qui a été condamné déjà pour outrage public à la pudeur.

Il est poursuivi aujourd'hui pour vol et pour tentative de vol. Cet individu qui a l'air de ne pas avoir froid aux yeux et qui se défend comme un bon diable, opérant de préférence dans la Halle de Charlieu.

Blanc Benoit nie absolument tout ce qu'on lui reproche. Rien ne prouve en sa faveur, mais il est vrai cependant que rien ne prouve non plus qu'il est bien l'auteur des vols dont on l'accuse.

Le Tribunal suffisamment instruit le condamne néanmoins à 10 jours de prison et aux dépens.

Après la bataille

Après une scène de pugilat entre deux individus qui ne s'entendent pas, il y a presque toujours une promenade sur les bancs de la correctionnelle. Le plus faible fait toujours poursuivre le plus fort.

C'est ce qui est arrivé l'autre jour aux dépens des nommés Fournier et James condamnés chacun à 10 francs d'amende.

M. le Maire de St-Forgeux se trouvait avec un sieur Varsille qui, appelant Fournier, trouva le moyen de l'insulter et de s'amener avec lui une lutte à coups de poing. La lutte cessa bientôt. Elle recommença une heure après sur la route, lorsque ces messieurs se rencontrèrent de nouveau. Cette fois Varsille reçut de Fournier et de son ami James une distribution complète. Voilà la cause du procès. Grâce à une habile plaidoierie de leur défenseur, M^e Henry, les prévenus accusés de coups et blessures n'ont pas eu une plus forte condamnation.

Deux francs le fagot de bois

Le nommé Chapot Pierre et trois jeunes gens, son fils et les deux jeunes frères Cote, sont accusés d'avoir volé du bois dans un taillis appartenant à je ne sais plus quel grand propriétaire.

Ces malheureux gens affirment que c'est la misère qui leur a fait commettre ce délit. Le vol existe, il est prouvé par deux bonnes commodes qui viennent déposer contre les prévenus. Ces derniers doivent donc être condamnés. Ils le sont en effet chacun à 2 francs d'amende par fagot de bois volé.

Mauvais père, époux indigne

Un individu nommé B... du Coteau, il me semble, est condamné par défaut à 15 jours de prison. C'est ignoble personnage

maltraite horriblement sa femme et sa fille. Le jour que l'on a dressé le procès-verbal qui motive son procès en police correctionnelle, cet homme dénaturé se livrait sur sa femme et sur son enfant à de telles violences que sans le secours et l'appui d'un passant, ces malheureuses auraient pu être profondément victimes des brutalités de ce mauvais père, de cet époux indigne.

L'Asile des Vieillards et des Invalides du Travail

Comme nos lecteurs ont bien voulu s'intéresser aux détails que nous avons donnés sur ce projet, nous continuons aujourd'hui par la publication de la lettre suivante qui est adressée de Lyon à M. le Maire de Roanne :

Monsieur et cher Collègue,

Pour satisfaire à la demande de renseignements que vous m'avez adressée en ce qui concerne l'installation à Lyon d'un Asile pour les invalides du travail, j'ai l'honneur de vous transmettre par pli séparé, comme papiers d'affaires :

1° Un plan d'ensemble du projet de M. Moncorgier, architecte, accepté par le Conseil municipal de Lyon ;

2° Un plan d'aménagement des Salles du rez-de-chaussée, plan qui se reproduit à peu près le même au 1^{er} étage ;

3° Un exemplaire du rapport au Préfet de M. le Rapporteur de la commission des bâtiments civils ;

4° Un exemplaire du rapport de la commission spéciale du Conseil municipal de Lyon, chargée de l'étude de ce projet.

M. Moncorgier, ainsi que vous en manifestez le désir, pourra sans doute vous fournir à l'égard de la construction de ces bâtiments, des renseignements plus nombreux et plus précis, si vous croyez devoir vous mettre directement en rapport avec lui.

Agrez, Monsieur et cher Collègue, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Pour le Maire de Lyon, l'Adjoint délégué, V. LAVIGNE.

Nous donnons maintenant le rapport au Préfet de M. le Rapporteur de la Commission municipale des bâtiments civils de Lyon :

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous retourner ci-joint le dossier relatif à la construction d'un asile pour les invalides du travail, soumis à votre approbation par la ville de Lyon et sur lequel vous voulez bien me demander mon avis.

Les dispositions d'ensemble de ce projet présentent : Au centre, une grande cour, précédée d'une large avenue, conduisant de la route n° 25 au bâtiment d'administration ; A droite, le quartier des femmes, bâtiments K et I ; A gauche, celui des hommes, bâtiments F et G.

Enfin en arrière du bâtiment d'administration le service des cuisines et ses dépendances. Les dispositions de détail indiquent : Pour le bâtiment d'administration : En Sous-Sol. — De vastes caves qui ont toutes une affectation spéciale, (voir feuille de dessin n° 4).

A Rez-de-Chaussée. — Au centre, un grand vestibule desservant les bureaux du surveillant et de la surveillante en chef, un couloir donnant accès à certains bureaux et magasins, ainsi qu'aux bibliothèques et aux parloirs. — Le grand Escalier. — Des guichets de distribution pour marchandises de toutes sortes et provisions de bouche ; — Un monte charge, enfin un lavabo vestiaire pour les gens de service.

En aile à droite. — Un cabinet pour le Docteur ; — Une antichambre avec entrée sur cour et sortie sur le couloir central ; — la pharmacie et ses dépendances, (laboratoire, caves et logement de l'interne au 1^{er} étage) ; — Le parloir et la bibliothèque des femmes ; — Un magasin pour la literie et des cabinets d'aisance.

En aile à gauche. — Les bureaux de l'économat, le parloir et la bibliothèque des hommes. — Un magasin pour denrées alimentaires et des cabinets d'aisance.

Au 1^{er} Etage. — En façade. — Le logement du Directeur-Economiste composé de 8 pièces et dépendances.

En aile à droite. — En face du quartier des femmes le logement de la surveillante en chef.

En aile à gauche. — En face le quartier des hommes le logement du surveillant en chef. Sur la cour des cuisines, une lingerie avec atelier de repassage, des magasins de vêtement et de chaussure.

Au 2^{ème} Etage. — Les logements de domestiques, femmes à droite, hommes à gauche, ainsi que quelques magasins supplémentaires.

Le bâtiment des cuisines IB, comprend : Au centre. — Une vaste salle, la cuisine proprement dite avec ses dépendances, qui sont : Au Nord, la relaverie, la boucherie l'office et l'épicerie ; Au midi, le réfectoire des gens de service, un dépôt pour provisions journalières, une panetterie et un hangar.

Il est à remarquer que l'avenir a été réservé pour l'agrandissement de ce service si le besoin s'en faisait un jour sentir. (Voir feuille de dessin n° 1). — Les bâtiments d'hospitalité projetés pour contenir chacun 100 individus, comprennent tous :

A Rez-de-Chaussée. — Au centre : un grand vestibule avec lavabos, vestiaire qui donne accès, à droite et à gauche, à deux dortoirs de 25 lits chacun, et à un grand escalier à palier de repos pour desservir le 1^{er} étage et à des passages latéraux conduisant aux salles communes qui sont : un chaufferie, deux petits ateliers et un réfectoire avec petite relaverie et office.

Au premier étage. — La disposition est pareille à celle du rez-de-chaussée, moins les salles communes. — Les dortoirs, au nombre de 4 par bâtiment sont tous précédés d'une petite chambre de surveillant, ils sont tous, en outre, divisés en 25 petites loges de 2^m50 de longueur par 2^m00 de largeur. Les cloisons formant séparation sont distantes du sol de 0^m25 et ont une hauteur de 2^m00 environ. — Le cube d'air prévu pour ces dortoirs est de 32=000 mètres par individu. Le mobilier de ces petites chambres a été réduit au strict nécessaire, soit, un lit, une petite table bureau avec case pour le vase de nuit et les pantoufles, un fauteuil canapé. — Le petit placard à linge et à vêtements qui est le complément

indispensable de cette installation a été par mesure d'hygiène placé dans le vestibule central — Un dépôt de chaussures et une tannerie sont aménagés à chaque étage, en face des chambres de surveillants, ainsi que des cabinets d'aisance et des urinoirs en nombre suffisant. Enfin, un dépôt pour meubles et objets hors d'usage placé dans les combles, complète cette installation en ce qui concerne l'intérieur des bâtiments.

Par raison d'économie, le chauffage a été prévu comme devant être produit par de simples poêles ordinaires perfectionnés.

En ce qui concerne les commodités extérieures, il y a été pourvu par des galeries couvertes, en avant des bâtiments, par de vastes préaux, des jardins et de larges allées, ces dernières destinées à faciliter le service tout en contribuant à l'agrément.

De vastes surfaces ont été réservées pour la culture.

Ce projet conçu dans d'excellentes conditions d'aménagement et une entente économique des mieux appropriées à sa destination me paraît susceptible de recevoir votre approbation, sous de légères réserves dont l'auteur du projet devra tenir compte en cours d'exécution des travaux et qui consistent, dans le bâtiment d'administration, au logement du Directeur, en une meilleure disposition du water-closets, pour le rendre plus aéré et plus clair, par un ciel ouvert pris dans les grenier et dans l'éclaircissement de quelques baies, en vue de modifications ultérieures, de distribution ou d'agrandissement.

Veuillez agréer, M. le Préfet, l'assurance de ma respectueuse considération.

Le Rapporteur de la Commission des Bâtiments civils.

Signé : Casimir ECHERMIER.

CHRONIQUE RÉGIONALE

CHARLIEU.

Conseil municipal. — Ecole primaire supérieure et professionnelle. — Le Conseil municipal a pris diverses délibérations importantes se rattachant à la création de l'école primaire supérieure et professionnelle et plus particulièrement à la nomination du Directeur, à l'annexion d'un internat à l'établissement, à l'acquisition du matériel scolaire (demande de subvention) etc.,

Création d'une nouvelle place. — Le Conseil a pris en considération une pétition ayant pour objet la création d'une nouvelle place à l'angle de la petite rue Grenette et de la rue des Moulins, dans le jardin de la cure; le projet a été renvoyé à l'examen d'une commission composée de MM. Dreux, Tachon, Fallot, Buchet et Vadon.

Budget et comptes. — MM. Dreux, Brosard, Tachon, Bonnière et Vadon ont élus membres de la commission chargée d'examiner les comptes administratifs et de gestion pour l'exercice écoulé :

Bacc. — Le Conseil a pris diverses délibérations relatives à des baux à renouveler ou à résilier.

ÉTAT-CIVIL DE CHARLIEU

Naissance. . . . 2

Du 19 mai. Chevalier Louis-Philippe, fils de Alexandre-Joseph, hôtelier et de Vadon Julie.

Du 20. — Sivignon Louis, fille de André, Peignier et de Déal Louise.

COMMUNICATIONS.

Société du Centenaire. — Société légalement autorisée et approuvée par arrêté préfectoral.

CHERS CONCITOYENS,

La Société du Centenaire de 1789 fait un appel au concours de tous les citoyens sincèrement républicains pour lui aider à fêter dignement le Centenaire de notre immortelle et grande révolution, époque mémorable où nos pères, dans un élan spontané de sublime patriotisme conquièrent leur Liberté et secouèrent le joug des tyrans et des oppresseurs qui pesait sur eux depuis onze siècles.

Pour graver dans le cœur de nos enfants le souvenir d'un fait historique de cette importance, la Société se dispose à fêter le 14 juillet prochain, et à donner à cette fête patriotique, tout l'éclat qu'elle mérite. C'est pour cela qu'elle invite tous les citoyens à participer à cette fête soit par des dans, soit en se faisant inscrire comme membre de la Société du Centenaire.

On peut se faire inscrire tous les dimanches, de 3 à 5 heures, à l'Hotel-de-Ville, bureau des étrangers. Il est bon d'informer les nouveaux adhérents que le bureau de la Société est toujours renouvelable.

Le Vice-Président, Le Président, MONON. ENFANTIN.

Le Trésorier, Le Secrétaire général, LAFAY. LOUIS GOUTTENNOIRE.

Le Secrétaire-Adjoint, J. DELMORÈS.

MM. les ouvriers de Roanne et du Coteau faisant ou désirant faire partie de la Société l'Union métallurgique sont priés de se rendre à la réunion qui aura lieu samedi 1^{er} juin à 8 heures du soir, salle des prud'hommes école de l'Hotel-de-Ville où l'on reçoit les adhérents.

Le Secrétaire, LAGOUTTE.

LA MAISON DE VICTOR HUGO

La presse parisienne était convoquée, samedi, à l'ouverture de la maison sise 424, avenue Victor-Hugo, que tout Paris connaît, et où le grand homme est mort en 1885.

On se rappelle l'unanimité des regrets formulés dans la presse, lorsqu'on apprit que les héritiers de Victor-Hugo reculaient devant l'acquisition de la maison où il avait si longtemps vécu, et l'exposaient ainsi à passer dans des mains étrangères. Le bruit courait que la princesse de Lusignan, propriétaire de cette maison, demandait 500,000 francs, et que M. Lockroy et Vaperey s'en tenaient à 350,000 francs.

Nombre de barnums anglais, flairant là une affaire, avaient déjà entamé des pourparlers pour l'achat de l'immeuble, quand un groupe d'amateurs de Victor-Hugo ou négocia la location et l'obtint pour neuf ans. La restauration complète de l'hôtel a été faite, les tentures et les meubles restitués dans leur ancien état, et

aujourd'hui le public est admis à visiter en détail l'hôtel de Victor-Hugo.

Les Salons

Après avoir franchi le seuil, protégé par une veranda vitrée, on pénètre dans une étroite antichambre dont les murs disparaissent sous des caricatures et des portraits datant de la première période romantique. Le poète, face rasée, y a un front démesurément découvert, bombé comme un dôme ; la, il est assis sur le tas de ses œuvres, un coude sur la colonne et un pied sur le panthéon ; ailleurs, il chevauche un mirliton, le front chargé de signes cabalistiques.

On entre ensuite dans le petit salon attenant au grand salon, tous deux tendus de toiles peintes japonaises, meublés d'objets identiques à ceux dont M. Lockroy a hérité et qu'il s'est refusé à prêter au musée. Sur une cheminée, un buste en marbre de V. Hugo à 30 ans et des réductions en bronze.

Ces deux pièces ouvrent sur une galerie de verre tendue de stores rouges. Dans l'un des angles, une grande statue du poète, assis, les pieds appuyés sur la main droite. L'expression en est saisissante de vie, calme et de sérénité ; le long du mur et des vitres pendant des aparalles, des fusains et des dessins à la plume qui ont appartenu à Victor Hugo ; ils sont signés Lhermitte, Maurice Leloir, Madeline Lemaire, Maigian, Rochegeosse, Leleux, Couturier, etc., etc.

Le jardin

Un escalier de quelques marches, longé d'un balustrade en pierre, descend au jardin.

A l'extrémité du jardin, dans l'embrasure de la porte d'une petite maison, s'étale un grand médaillon d'Hugo, que vient de finir le sculpteur Paul Bacquet. La glaïse est toute fraîche encore ; sur la sellette, l'éponge et les ébauchoirs de l'artiste.

On fait le tour du jardin, où, parmi l'herbe, s'éparpillent des corbelles de myosotis, de persicaire, de giroflées et de marailliers. Au centre, un groupe de Bogim ; c'est quasiment portant la Esmeralda sur son épaulé, et criant : Asile ! Asile !

Le premier étage

On rentre dans la maison. Au premier étage se succèdent sept pièces en enfilade.

Des caricatures encre, des journaux de 1830 des chansons, des calendriers, des souvenirs de toutes sortes, des fleurs fanées, un crêpe. Dans une vitrine, sur un bout de papier à copie, sont accrochés six plumes d'oiseaux, avec cette mention écrite de la main de l'auteur : Plumes des Misérables. A côté, une meche de cheveux châtains grisonnant un peu ; Mes cheveux, 6 juillet 1858. — Puis une dent, arrachée le 11 août 1871. — La courvoise qui portait le manuscrit des Misérables. — La casquette avec laquelle j'ai touché Paris, après le coup d'Etat. C'est une méchante casquette de drap, toute sale, et dont la visière, autrefois veranie, est tout le long brisée.

Dans une autre salle, la table de chêne ciré, où il a écrit la Légende des siècles, à Hauteville-House. La mention en est faite de sa main sur le bois, à l'encre. On y voit aussi une plume avec laquelle Hugo a signé la dédicace d'un volume à Garibaldi.

Puis vient la Chambre mortuaire. Au milieu se dresse un grand lit encaissant, à colonnes tournées. Sur la couverture, une large couronne d'immortelles entourée d'une écharpe tricolore ; au-dessus, une lyre dorée voilée de deuil. Sur le mur, une aquarelle représentant le Panthéon le jour des obsèques nationales, un portrait du mort, et au fond son masque coiffé en bronze.

Dans la dernière salle, se trouve la bibliothèque. Dans les rayons se dressent les œuvres complètes, dans les dernières et définitives éditions.

L'œuvre de la Maison de Victor Hugo est à encourager. Le but des admirateurs du poète national est on ne peut plus louable. Ils ont tenu à faire pour sa mémoire ce que ses héritiers directs n'avaient pas consenti à faire. Ils comptent, avec le produit des entrées, pouvoir d'ici trois ou quatre ans, offrir à la ville ou à l'Etat, et comme un lieu de pèlerinage français, l'hôtel où a vécu et où est mort le plus grand poète du siècle.

L'œuvre de la Maison de Victor Hugo est à encourager. Le but des admirateurs du poète national est on ne peut plus louable. Ils ont tenu à faire pour sa mémoire ce que ses héritiers directs n'avaient pas consenti à faire. Ils comptent, avec le produit des entrées, pouvoir d'ici trois ou quatre ans, offrir à la ville ou à l'Etat, et comme un lieu de pèlerinage français, l'hôtel où a vécu et où est mort le plus grand poète du siècle.

L'œuvre de la Maison de Victor Hugo est à encourager. Le but des admirateurs du poète national est on ne peut plus louable. Ils ont tenu à faire pour sa mémoire ce que ses héritiers directs n'avaient pas consenti à faire. Ils comptent, avec le produit des entrées, pouvoir d'ici trois ou quatre ans, offrir à la ville ou à l'Etat, et comme un lieu de pèlerinage français, l'hôtel où a vécu et où est mort le plus grand poète du siècle.

L'œuvre de la Maison de Victor Hugo est à encourager. Le but des admirateurs du poète national est on ne peut plus louable. Ils ont tenu à faire pour sa mémoire ce que ses héritiers directs n'avaient pas consenti à faire. Ils comptent, avec le produit des entrées, pouvoir d'ici trois ou quatre ans, offrir à la ville ou à l'Etat, et comme un lieu de pèlerinage français, l'hôtel où a vécu et où est mort le plus grand poète du siècle.

L'œuvre de la Maison de Victor Hugo est à encourager. Le but des admirateurs du poète national est on ne peut plus louable. Ils ont tenu à faire pour sa mémoire ce que ses héritiers directs n'avaient pas consenti à faire. Ils comptent, avec le produit des entrées, pouvoir d'ici trois ou quatre ans, offrir à la ville ou à l'Etat, et comme un lieu de pèlerinage français, l'hôtel où a vécu et où est mort le plus grand poète du siècle.

L'œuvre de la Maison de Victor Hugo est à encourager. Le but des admirateurs du poète national est on ne peut plus louable. Ils ont tenu à faire pour sa mémoire ce que ses héritiers directs n'avaient pas consenti à faire. Ils comptent, avec le produit des entrées, pouvoir d'ici trois ou quatre ans, offrir à la ville ou à l'Etat, et comme un lieu de pèlerinage français, l'hôtel où a vécu et où est mort le plus grand poète du siècle.

L'œuvre de la Maison de Victor Hugo est à encourager. Le but des admirateurs du poète national est on ne peut plus louable. Ils ont tenu à faire pour sa mémoire ce que ses héritiers directs n'avaient pas consenti à faire. Ils comptent, avec le produit des entrées, pouvoir d'ici trois ou quatre ans, offrir à la ville ou à l'Etat, et comme un lieu de pèlerinage français, l'hôtel où a vécu et où est mort le plus grand poète du siècle.

L'œuvre de la Maison de Victor Hugo est à encourager. Le but des admirateurs du poète national est on ne peut plus louable. Ils ont tenu à faire pour sa mémoire ce que ses héritiers directs n'avaient pas consenti à faire. Ils comptent, avec le produit des entrées, pouvoir d'ici trois ou quatre ans, offrir à la ville ou à l'Etat, et comme un lieu de pèlerinage français, l'hôtel où a vécu et où est mort le plus grand poète du siècle.

L'œuvre de la Maison de Victor Hugo est à encourager. Le but des admirateurs du poète national est on ne peut plus louable. Ils ont tenu à faire pour sa mémoire ce que ses héritiers directs n'avaient pas consenti à faire. Ils comptent, avec le produit des entrées, pouvoir d'ici trois ou quatre ans, offrir à la ville ou à l'Etat, et comme un lieu de pèlerinage français, l'hôtel où a vécu et où est mort le plus grand poète du siècle.

L'œuvre de la Maison de Victor Hugo est à encourager. Le but des admirateurs du poète national est on ne peut plus louable. Ils ont tenu à faire pour sa mémoire ce que ses héritiers directs n'avaient pas consenti à faire. Ils comptent, avec le produit des entrées, pouvoir d'ici trois ou quatre ans, offrir à la ville ou à l'Etat, et comme un lieu de pèlerinage français, l'hôtel où a vécu et où est mort le plus grand poète du siècle.

L'œuvre de la Maison de Victor Hugo est à encourager. Le but des admirateurs du poète national est on ne peut plus louable. Ils ont tenu à faire pour sa mémoire ce que ses héritiers directs n'avaient pas consenti à faire. Ils comptent, avec le produit des entrées, pouvoir d'ici trois ou quatre ans, offrir à la ville ou à l'Etat, et comme un lieu de pèlerinage français, l'hôtel où a vécu et où est mort le plus grand poète du siècle.

L'œuvre de la Maison de Victor Hugo est à encourager. Le but des admirateurs du poète national est on ne peut plus louable. Ils ont tenu à faire pour sa mémoire ce que ses héritiers directs n'avaient pas consenti à faire. Ils comptent, avec le produit des entrées, pouvoir d'ici trois ou quatre ans, offrir à la ville ou à l'Etat, et comme un lieu de pèlerinage français, l'hôtel où a vécu et où est mort le plus grand poète du siècle.

L'œuvre de la Maison de Victor Hugo est à encourager. Le but des admirateurs du poète national est on ne peut plus louable. Ils ont tenu à faire pour sa mémoire ce que ses héritiers directs n'avaient pas consenti à faire. Ils comptent, avec le produit des entrées, pouvoir d'ici trois ou quatre ans, offrir à la ville ou à l'Etat, et comme un lieu de pèlerinage français, l'hôtel où a vécu et où est mort le plus grand poète du siècle.

L'œuvre de la Maison de Victor Hugo est à encourager. Le but des admirateurs du poète national est on ne peut plus louable. Ils ont tenu à faire pour sa mémoire ce que ses héritiers directs n'avaient pas consenti à faire. Ils comptent, avec le produit des entrées, pouvoir d'ici trois ou quatre ans, offrir à la ville ou à l'Etat, et comme un lieu de pèlerinage français, l'hôtel où a vécu et où est mort le plus grand poète du siècle.

L'œuvre de la Maison de Victor Hugo est à encourager. Le but des admirateurs du poète national est on ne peut plus louable. Ils ont tenu à faire pour sa mémoire ce que ses héritiers directs n'avaient pas consenti à faire. Ils comptent, avec le produit des entrées, pouvoir d'ici trois ou quatre ans, offrir à la ville ou à l'Etat, et comme un lieu de pèlerinage français, l'hôtel où a vécu et où est mort le plus grand poète du siècle.

L'œuvre de la Maison de Victor Hugo est à encourager. Le but des admirateurs du poète national est on ne peut plus louable. Ils ont tenu à faire pour sa mémoire ce que ses héritiers directs n'avaient pas consenti à faire. Ils comptent, avec le produit des entrées, pouvoir d'ici trois ou quatre ans, offrir à la ville ou à l'Etat, et comme un lieu de pèlerinage français, l'hôtel où a vécu et où est mort le plus grand poète du siècle.

L'œuvre de la Maison de Victor Hugo est à encourager. Le but des admirateurs du poète national est on ne peut plus louable. Ils ont tenu à faire pour sa mémoire ce que ses héritiers directs n'avaient pas consenti à faire. Ils comptent, avec le produit des entrées, pouvoir d'ici trois ou quatre ans, offrir à la ville ou à l'Etat, et comme un lieu de pèlerinage français, l'hôtel où a vécu et où est mort le plus grand poète du siècle.

L'œuvre de la Maison de Victor Hugo est à encourager. Le but des admirateurs du poète national est on ne peut plus louable. Ils ont tenu à faire pour sa mémoire ce que ses héritiers directs n'avaient pas consenti à faire. Ils comptent, avec le produit des entrées, pouvoir d'ici trois ou quatre ans, offrir à la ville ou à l'Etat, et comme un lieu de pèlerinage français, l'hôtel où a vécu et où est mort le plus grand poète du siècle.

L'œuvre de la Maison de Victor Hugo est à encourager. Le but des admirateurs du poète national est on ne peut plus louable. Ils ont tenu à faire pour sa mémoire ce que ses héritiers directs n'avaient pas consenti à faire. Ils comptent, avec le produit des entrées, pouvoir d'ici trois ou quatre ans, offrir à la ville ou à l'Etat, et comme un lieu de pèlerinage français, l'hôtel où a vécu et où est mort le plus grand poète du siècle.

L'œuvre de la Maison de Victor Hugo est à encourager. Le but des admirateurs du poète national est on ne peut plus louable. Ils ont tenu à faire pour sa mémoire ce que ses héritiers directs n'avaient pas consenti à faire. Ils comptent, avec le produit des entrées, pouvoir d'ici trois ou quatre ans, offrir à la ville ou à l'Etat, et comme un lieu de pèlerinage français, l'hôtel où a vécu et où est mort le plus grand poète du siècle.

L'œuvre de la Maison de Victor Hugo est à encourager. Le but des admirateurs du poète national est on ne peut plus louable. Ils ont tenu à faire pour sa mémoire ce que ses héritiers directs n'avaient pas consenti à faire. Ils comptent, avec le produit des entrées, pouvoir d'ici trois ou quatre ans, offrir à la ville ou à l'Etat, et comme un lieu de pèlerinage français, l'hôtel où a vécu et où est mort le plus grand poète du siècle.

sent encore et dont quelques-uns payeront de leur tête cet avantage passer.

Est-ce à dire que Robespierre n'eût aucune chaleur d'âme, et serait-il par hasard le seul, dans une période aussi tourmentée, qui n'ait pas sacrifié à cette sentimentalité débordante après de longs siècles d'oppression, et qui coulait de toutes parts? Nullement; il eut, lui aussi cette furie de pitié pour les misérables qui possédait Marat; mais de plus, il eut encore au plus haut degré l'art de dominer l'impression du moment, et quand le sang montait à la face pâle du tribun, cette rougeur fugitive n'enflammait jamais que l'épiderme.

Sa démarche réglée, comme inflexible, ses vêtements serrés au corps ; sa physiognomie, aiguë, tranchante pour ainsi dire, lui criaient jusque dans le train ordinaire de la vie, une originalité saisissante et dont il sut tirer parfois un merveilleux parti.

Et son action sur la Révolution? Elle est immense. Tant que Robespierre vécut, il fut toujours au premier rang. Pas un acte révolutionnaire qui ne porte son empreinte et n'ait gardé sa marque. Cette sourde énergie qui le caractérisait, cette passion qu'il apportait à traiter les questions les plus opposées et les plus diverses, cet acharnement à ne pas vouloir lâcher prise, avaient frappé Mirabeau qui, devant la quelqu'un, s'était écrié : Il ira loin, car il croit tout ce qu'il dit. »

</

ETAT-CIVIL DE ROANNE

du 19 au 25 Mai 1889.

Divorce 1

23. — Paire Jeanne-Marie, 27 ans, Caneteuse, et Bolina Laurent-Mathieu, 30 ans, tisseur.

Mariages 4

Du 23. — L'Hôte Henri-François, 26 ans, confiseur, et Tablet Marguerite, 21 ans. Du 25. — Licheron Louis 24 ans, teinturier, et Degneur Catherine, 24 ans, caneteuse.

Galanie Louis, 26 ans, ajusteur, et Justus Marie 22 ans, tisseur. Cardot Béloni-François-Ferdinand, 24 ans, instituteur, et Verger Marie-Louise, 18 ans, couturière.

Naissances 9

Du 19. — Bertrand Jean-Michel, fils de Michel Cocher, et de David Maria, lingère.

Paire Marie, fille de Louis, teinturier, et de Benetière, Claudine, tisseuse.

Du 20. — Berger Jean-Baptiste-Henri, fils de Jean-Baptiste-Charles, horloger, et de Renon Gabrielle.

Monat Jeanne, fille de Benoit, et de Roffat Claudine, cafetière.

Deux enfants naturels. Du 21. — Un enfant naturel.

Du 22. — Girard Ernest, fils de Victor-Louis-Marie, journalier, et de Dumas Marguerite.

Du 23. — Désormières Joseph-Denis, fils de Claudius, marchand-ferrant, et de Balouzet, Marie.

Décès 14.

Du 19. — Miviere Valentine 79 ans, veuf de Barret Jeanne.

Faucillon Jean, 41 ans, chaudronnier, époux de Rodde Marie.

Démurger, Emélie, 38 ans, épouse de Grosselin Joanny, ambergistre et charcutier.

Lasseigne Alberte-Marie, 42 jours. Un enfant présenté sans vie, né de Clair Louis, teinturier et de Magué Isoline-Marie tailleuse.

Du 20. — Colombier-Cinquantin-Jean, 50 jours.

Du 21. — Ray Jacques, 67 ans, rentier, époux de Berthier-Rose-Benoite.

Bissuel Claudine, 64 ans, rentière, épouse de Magnin, Benoit-Paul, architecte.

Du 22. — Robin André, 82 ans, veuve de Plasse Claude-Marie.

Ferrand Victor, 55 ans, corroyeur, époux de Déclat Françoise-Marie.

Renard Marie, 3 ans. Du 23. — Paire Léon, 33 ans, propriétaire époux de David Claude.

Du 24. — Joubert Julie, 16 ans, domestique célibataire.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROANNE

Mouvement du 17 au 21 Mai 1889.

119 Versements 32,980 48

63 Remboursements 18,533 14

Nouveaux: 26. — Comptes soldés 16.

MERCURIALE DE ROANNE

Table listing market prices for various goods like Froment, Seigle, Orge, Avoine, Foin, Son, Paille, Pommes, Haricots, Pom. de terre, Volaille, Beurre, Chais, Pain.

à Roanne, nommé liquidateur provisoire.

MM. les créanciers sont convoqués à se réunir au greffe du tribunal de commerce de Roanne, le 31 mai prochain, à 10 heures du matin, pour examiner la situation du débiteur et donner leur avis sur le choix du liquidateur définitif.

Le Greffier, GONINDARD.

NOTA. — Tout mandataire devra être muni d'une procuration enregistrée.

CHAMBRE GARNIE A LOUER

S'adresser, quai de l'Île, maison Linière, au deuxième étage.

A CÉDER DE SUITE POUR CAUSE DE DÉCÈS

à Vendre ou à Louer pour cinq ans

UN FONDS DE CAFÉ

cave, hangar, grenier, cour avec aisances et facilités, faisant angle de deux rues.

Pour tous les renseignements et pour traiter, s'adresser à M. GROSSELLIN, 26, rue Marengo, à Roanne.

VENTE

PAR SUITE DE SAISIE

Il sera procédé Dimanche 26 Mai courant, à 9 heures du matin, à Roanne, faubourg Mulsant, Grand' rue, 64, par le ministère de M. RIVOLLIER, huissier à la vente aux enchères publiques et au comptant de meubles et marchandises, saisis au préjudice du sieur RENODIER, cafetier, demeurant à Roanne, consistant en tables, armoire, placard, fourneau, batterie de cuisine, comptoir, chaises, liqueurs et vins, verres et bouteilles, etc.

Il sera perçu 5 pour cent en sus du prix d'adjudication.

Pour extrait: Signé RIVOLLIER.

Cimetière du Coteau M. DESBAT

ENTREPRENEUR DES POMPES FUNÉBRES DU COTEAU 115, ROUTE DE PARIS, 115

Couronnes mortuaires, perles, métal, immortelles fleurs. Construction de caveaux, monuments, entourages, etc. Entretien des Tombes.

Grande fabrique de cercueils sapin, chêne, zinc, plomb, capitonnés et frottés pour transport selon les prescriptions sanitaires. La vente se fait à des prix très réduits et défiant toute concurrence.

La maison se charge de tous les transports par corbillards de toutes classes et par chemin de fer pour tout pays, ainsi que de toutes les formalités à remplir concernant les funérailles.

Commune de Riorges

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ

En gros ou en détail 1° UN

DOMAINE

Sis au lieu dit Combret, à 5 kilomètres de Roanne, composé de bâtiments d'habitation et d'exploitation en bon état, cour, jardin, prés, terres et vignes de la superficie d'environ 16 à 17 hectares, d'un seul tènement.

2° UN PRÉ

Situé à Pouilly-les-Nonains, hameau de St-Léger, de la contenance d'environ 85 ares.

Entrée en jouissance au premier Novembre 1889

Toutes facilités de paiements seront accordées.

S'adresser, pour visiter et traiter, à MM. Etienne CHAPIUS, propriétaires à Ouches, et P. MUYÈRE, expert-géomètre à Riorges, qui se trouveront à cet effet chez le sieur SALLES, cafetier, au cabaret de l'âne, route de Renaison, le dimanche 2 juin et le lundi de la Pentecôte, 10 juin, de midi à 6 heures du soir, ou au dit

M. HELLE, notaire.

Etude de M. Louis Forest, huissier à Roanne, rue du Collège, 21.

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le Vendredi trente-un Mai 1889, à neuf heures du matin et jours suivants, rue de la Sous-Préfecture, N° 25, à Roanne, il sera procédé par le ministère de l'huissier sousigné, à la vente aux enchères publiques et au détail d'une

GRANDE QUANTITÉ DE TISSUS

tels que draperies de toutes nuances, cotonnades, reps, velours, nouveautés, toile, serviettes, mouchoirs de poche, etc. etc.

et de divers objets mobiliers

tels que banques, rayonnages, fourneau, chaises, tables, etc. etc.

Cette vente a lieu à la requête de M. Adrien Coquard, arbitre de commerce, demeurant à Roanne, agissant en qualité de liquidateur judiciaire de Madame veuve Chambodut Fillon, ex-marchande de nouveautés, domiciliée à Roanne, et en vertu d'une ordonnance rendue par M. le Juge commissaire de cette liquidation judiciaire.

Il sera perçu cinq centimes par franc et fraction de franc en sus des enchères.

Pour extrait: Signé: FOREST,

Etude de M. A. Veilleux, licencié en droit, notaire à Roanne (Loire).

A VENDRE A L'AMIABLE

UNE BELLE PROPRIÉTÉ BOURGEOISE

Sise à Roanne, rue du Marais, Dépendant de la succession de M. César Massard.

se composant d'une magnifique maison de construction récente élevée, d'un rez-de-chaussée sur caves, premier étage et mansardes, d'un jardin anglais clos de murs, serre, hangar et maison de jardinier.

Le tout de la superficie de 5,003 mètres carrés.

En façade sur la rue du Marais, la rue Carnot et la rue Paul Bert.

Entrée en jouissance immédiate, facilités pour les paiements.

Pour les renseignements et pour traiter s'adresser à M. A. Veilleux, notaire à Roanne, qui délivrera le permis de visiter.

Etude de M. Louis Forest, huissier à Roanne, rue du Collège, N° 21.

VENTE VOLONTAIRE

Le Dimanche 26 Mai 1889, à 10 heures du matin, à Riorges, lieu du Grand Marais, au devant de la propriété de Madame veuve Rochebillard, il sera procédé par le ministère de M. Forest, huissier, à la vente aux enchères publiques et au comptant de divers objets mobiliers consistant notamment: En 1 cheval, une vache, char, tombereau, instruments aratoires, tables, buffet, armoire, commode, pétrin, etc.

Il sera perçu 5 p. 0/0 en sus.

Pour extrait: Signé: FOREST.

Etude de M. Matray, notaire à Roanne, successeur de M. du Sauzey.

A VENDRE A L'AMIABLE

UNE MAISON D'HABITATION

Sise à Roanne, rue de la Loire.

Pour les renseignements et pour traiter, s'adresser à M. Matray, notaire.

Même Étude.

A VENDRE A L'AMIABLE

UNE MAISON

Sise à Roanne, rue Beaulieu, N° 1.

Pour les renseignements et pour traiter s'adresser à M. Matray, notaire.

EN VENTE A ROANNE

LE Réveil de la Loire

Journal Quotidien Radical-Socialiste de la Région du Centre A 5 Centimes le Numéro

Le RÉVEIL DE LA LOIRE publie trois ou quatre fois par semaine une CHRONIQUE ROANNAISE des plus intéressantes.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION 44, Rue de la République, 44 SAINT-ÉTIENNE.

Large advertisement for 'IMPRIMERIE COMMERCIALE & ADMINISTRATIVE DU (RÉVEIL ROANNAIS)'. It lists various services like 'FACTURES - MANDATS - TÊTES DE LETTRES', 'LIVRES A SOUCHE - CARNETS', 'CIRCULAIRES - PROSPECTUS - PROGRAMMES', and 'STATUTS POUR FORMATION DE SOCIÉTÉS'. It also mentions 'BUREAUX & ADMINISTRATION: 70, Rue Sainte-Élisabeth, 70 (Maison Bonneval) - ROANNE' and 'Spécialité d'Affiches pour Théâtres, Cirques, Concerts, Fêtes Patronales. — Affiches Électorales.'

EAUX MINÉRALES FRANÇAISES et ÉTRANGÈRES. Mme veuve F. TACHON, propriétaire des Sources de Renaison, à l'honneur de prévenir sa clientèle qu'à partir du 1er mai, elle sera en mesure de lui livrer toutes les Eaux minérales et de table. Recevant directement des sources deux fois par mois, elle peut être assurée d'avoir des Eaux toujours fraîches.

PINCE-NEZ LE PHÉNIX. Ce Pince-Nez qui est plus fixe que les lunettes, ne tombe jamais du nez et tient sur tous les nez malgré la transpiration et ne glisse pas. PRIX 4 FR. Seule Maison autorisée pour la vente du Pince-Nez, «Le Phénix», M. Joseph BARRÉ, horloger-bijoutier, 19, rue des Bourrasnières, Roanne.

QUINA NATURE ALBERTIN. Apéritif des Gourmets, est aujourd'hui passé dans la consommation publique: on le trouve dans tous les Etablissements de 1er ordre: cafés, comptoirs, cercles, épiceries, restaurants, etc., etc. C'est un apéritif classé dans la 1re catégorie des produits hygiéniques approuvés par le Comité consultatif d'hygiène publique de France. (Arrêt, cour d'appel, Lyon, 8 mars 1888).

Villégiature. - A LOUER JOLIE CAMPAGNE à POUILLY-SOUS-CHARLEU. Maison confortable avec serre et calorifère, Meublée ou non Meublée. JARDIN D'AGRÈMENT ET JARDIN POTAGER avec beaucoup d'arbres fruitiers. S'adresser aux Bureaux du Journal 10

SOLIDITÉ ÉLÉGANCE & BON MARCHÉ C. BAILLY. Roanne, - 21, Rue Mably, 21. - Roanne. Chaussures en tous genres cousues à la main et vissées, pour Dames, Hommes et Enfants. — Spécialité de Chaussures extra forte pour la Chasse et le Travail.

PONT-ALIX Géomètre-Expert 5, Rue de la Paroisse, 5 ROANNE. Arpentages, Plans, Dessins, Mètres, Travaux d'Architecture. Achat et Vente d'Immeubles à la Commission. Partages amiables. PRIX-MODÉRÉS 13

HERNIES NOUVELLE DÉCOUVERTE. M. BARRÈRE, de Paris, 3, boulevard du Palais, médecin-inventeur du Bandage élastique sans ressort, déjà si peu gênant, vient d'inventer le BANDAGE-GANT BARRÈRE qui s'efface et se moule de lui-même sur le corps et ne gêne ni le jour, ni la nuit. C'est le dernier mot de l'efficacité, de la commodité et de la douceur: Peut être porté à titre préventif. Les deux sexes, tous les âges. — Mêmes moyens contre descentes et déviations utérines. Consultations et applications à Roanne, hôtel du Nord, dimanche, 26 mai.

LE RÉVEIL ROANNAIS. Se trouve chez tous les Libraires et Marchands de journaux.

VENTE AMIABLE PAR SUITE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE d'un FONDS DE MAGASINS de Tissus, Nouveautés, Rouennerie, Draperie, Toilerie, bien situé, à Roanne, angle de la rue St-Jean, et de la rue de la Sous-Préfecture, (25 bis). S'adresser au liquidateur, M. Adrien COQUARD, arbitre de commerce, 42, rue Beaulieu, à Roanne.

HOTEL DU PETIT SAINT-JEAN. Repas pour Noces et Festins. Déjeuners depuis 1 fr. 25. — Service à la carte J. AUGÉ 77, Rue-St-Élisabeth, ROANNE 6

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE « LE SOLEIL » Assurances sur Vie entière — Mixtes à Termes fixes et Rentes Viagères. CONDITIONS DES PLUS AVANTAGEUSES M. Samuel GALLANT, Agent-Général 13, Rue du Phénix, 13 ROANNE

LA LINGERIE PARISIENNE. Vend le Meilleur Marché de toute la Région. Layettes, Broderies, Dentelles, Mouchoirs et Cravates. SPÉCIALITÉ DE CHEMISES POUR HOMMES COSTUMES DE 1re COMMUNION. Aumonnières, Brassards, Ceintures. Nos CORSETS de 1,95 à 15 fr. sont vendus 30 0/0 moins cher qu'ailleurs. Nous recommandons spécialement notre rayon de Jerseys et de Jupons dont les Prix feront Sensation. ROANNE - 42, Rue Nationale, 42. - ROANNE

LA LINGERIE PARISIENNE. Vend le Meilleur Marché de toute la Région. Layettes, Broderies, Dentelles, Mouchoirs et Cravates. SPÉCIALITÉ DE CHEMISES POUR HOMMES COSTUMES DE 1re COMMUNION. Aumonnières, Brassards, Ceintures. Nos CORSETS de 1,95 à 15 fr. sont vendus 30 0/0 moins cher qu'ailleurs. Nous recommandons spécialement notre rayon de Jerseys et de Jupons dont les Prix feront Sensation. ROANNE - 42, Rue Nationale, 42. - ROANNE

Aurifications. plombages, nettoyages, etc. Dents et Dentiers perfectionnés garantis. DONNEUX, Dentiste rue St-Élisabeth, 76. — Roanne.

Le Gérant: DELORME.

Vu par nous, Maire de Roanne, pour la légalisation de la signature de l'imprimeur apposée ci-contre. Roanne, le 1889 LeMaire, Le Gérant: DELORME.